

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 24 septembre 2025

Présents : Mme Sylvie BOUST, Maire, M. Nicolas NEDELEC 1^{er} adjoint, M. Lionel HENRIO, 2^{ème} adjoint, M. Jean-Claude GUERET, Mme Rolande CARLIN, M. Joseph LE LOUARN,.
M. Eric GOUVILLE donne pouvoir à Mme Rolande CARLIN.

Absents excusés : M. Pierre BERGHOFF, M. Pierre CARTAILLER, M. Thomas SARRION.

Secrétaire de séance : M. Joseph LE LOUARN.

Le PV du conseil du 17 juin 2025 est approuvé.

Lecture du registre des délibérations du 17 juin 2025 : adopté

La séance est ouverte à 20h00

Rapport 2024 de Bayeux Intercom sur le prix et la qualité du service de l'eau

Par délibération du 26 juin 2025, Bayeux Intercom a pris acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau Potable » – Année 2024.

Ce rapport reprend l'activité du service pour l'exercice 2024. Seules 23 communes gérées en régie directe par Bayeux Intercom sont concernées par ce rapport. Chacun des syndicats mixtes – dans lesquels Bayeux Intercom représente les communes de son territoire – établit, pour ce qui le concerne, le rapport concernant les 13 autres communes.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à un EPCI ayant la compétence Eau Potable est destinataire du rapport annuel établi par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2024 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 26 juin 2025.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

DECIDE à l'unanimité (7 voix POUR)

D'acter la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2024 par Bayeux Intercom ;

D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Bayeux Intercom ;

D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Rapport 2024 de Bayeux Intercom sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Par délibération du 26 juin 2025, Bayeux Intercom a émis un avis favorable concernant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2024.

Ces rapports reprennent l'activité du service pour l'exercice 2024 pour l'assainissement collectif d'une part et pour l'assainissement non collectif d'autre part et ce sur l'ensemble du territoire.

Il est également précisé que l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI ayant la compétence assainissement est destinataire des rapports annuels établis par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ces rapports annuels à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi les rapports annuels sur le prix et la qualité du service « Assainissement » pour l'année 2024 de Bayeux Intercom sont présentés au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 26 juin 2025.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

DECIDE à l'unanimité (7 voix POUR)

- **D'acter** la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2024 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rapport d'activité des services 2024 Bayeux Intercom/Ville de Bayeux

Le rapport a été communiqué aux conseillers par courrier électronique

Le rapport est approuvé à l'unanimité (7 voix POUR)

Demande de subvention Centre aéré

Demande d'une habitante de Vaussieux : Sa fille a fréquenté le centre aéré 3 dix-huit de Bayeux pendant les vacances d'été en juillet et août. Période de 14 jours. Facture acquittée de 231€.

Subvention 25 % soit 57,75€.

La demande est approuvée à l'unanimité (7 voix POUR)

Secrétariat de mairie : Recrutement

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le départ prévu au 1^{er} janvier 2026 de Mme Alexandra Boislorey, actuellement Adjoint Administratif 1ère classe sur un temps de 15/35ème ,

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétariat de mairie en remplacement de cet emploi à partir du 1^{er} janvier 2026 sur le même temps de travail,

Le conseil municipal autorise la création d' un poste d'Adjoint Administratif territorial (grade C1) sur un temps de 15/35ème et en même temps d'un poste d'Adjoint Administratif principal au grade de 2ème classe (grade C2), à l'unanimité (7 voix POUR).

Mme le maire expose au Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2026 elle signera l'arrêté de recrutement par mutation au grade C1 au poste d'Adjoint Administratif de Mme Sandie Marie puis un arrêté d'avancement par la voie de l'examen professionnel au poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe (C2) à la fonction de secrétaire principale de mairie.

Autorisation du Conseil au Maire pour la signature d'un contrat de travail Autorisation du Conseil au Maire pour la signature d'une convention avec le Centre De Gestion

En cas de vacance provisoire au poste de secrétaire, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer un contrat de travail 15/35èmes à durée déterminée et à signer la convention en cas d'appel au service de remplacement et de missions temporaires du Centre de gestion, à l'unanimité (7 voix POUR).

SUCCESSION de Mme ROBIN Christiane : CONVENTION D'HONORAIRES POUR SORTIR LA CHAMBRE A PARIS DE LA SCI

L'Association les Petits Frères des Pauvres a diligenté un notaire, VXL Notaires, 19 Rue Cognacq Jay à PARIS 7ème arrondissement afin de sortir le bien de la SCI.
Celui-ci leur a fait part de sa convention d'honoraires (2 000€ d'honoraires HT + 667,36€ de frais de formalités administratives).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 voix POUR):

- d'accepter le projet de taxe n°75191 rédigé par VXL Notaires pour un montant de 3 600€ TTC qui sera partagé par moitié avec l'Association Les Petits Frères des Pauvres.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

CAUE : convention d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre

Dans le contexte de réflexion sur le projet de requalification du cimetière de l'église Saint-Pierre en cimetière paysager, le CAUE propose de réaliser une étude de faisabilité après réception des éléments techniques (relevé topographique, étude géotechnique). Le CAUE accompagnera son étude de références d'aménagement similaires au contexte de ce projet.

Cette mission n'a pas vocation opérationnelle mais simplement pour but d'éclairer une décision et d'en étudier la faisabilité.

Le CAUE s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises par la collectivité.

La mairie est invitée à adhérer au CAUE, conformément au barème des cotisations en vigueur.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants, l'adhésion est de 144€.

Adhésions approuvées à l'unanimité (7 votants)

Affaires diverses

Création d'un arrêt de TAD Transport à la demande

Mise en place d'un panneau en bord de rue face à la mairie. Le service est en place.

Création d'une bâche pour la défense incendie rue des Hauts Vents

Les travaux ont eu lieu semaine 36 et 37 par l'entreprise MARTRAGNY, à la charge de Bayeux Intercom. La clôture sera refaite à partir de l'existant 1,40m de hauteur, poteaux béton, puis en biais vers l'ouest. Engazonnement refait. Nouvelle barrière posée vers chemin de l'Anguille. Dalles enherbées sur la partie de la réserve. La citerne est en eau, le compteur est posé.

Travaux à prévoir pour la reprise d'enrobé sur 50cm, arrêté à prévoir pour barrer la circulation une journée pour les 2 ou 3 heures de travaux.

Devis de démontage de la croix au cimetière

Devis entreprise AMELINE à 1 632,60€ TT, démontage et récupération de la croix qui présente un danger. En attente du devis de l'entreprise Goujon.

Trésorerie pour sommes dues logement B

Une saisie sur salaire sur quotité saisissable a été mise en place avec la Trésorerie pour la récupération des indemnités d'occupation du logement B sur la période 2023 à 2025.

Travaux au logement B :

- début août : déménagement et nettoyage par Netto-décor Propreté : 1 728€ TTC

Remise en état:

- peinture murs et plafonds, placo et carrelage dégradés : devis Netto-décor à 13 702,94€ TTC.

Début des travaux 16 septembre.

- plomberie (remplacement de l'évier, changement de la robinetterie de la baignoire, remplacement des WC du haut) : en attente devis de M. Basley

- électricité : devis à 513,70€ TTC de M. Vattier

- pose de garde-corps aux fenêtres du 2ème étage des 2 logements : devis demandé à BM Soudure

- nettoyage des gouttières des logements le 10 septembre par BM Couverture + attaches gouttière salle
- changement des clôtures des cours privatives : 2 devis reçus pour pose de panneaux rigides et plaques de soubassement. Lamelles occultantes en bois.
Devis NEOVERT à 4 940,40€TTC
Devis SVB à 3 813,60€ TTC
En attente d'autres propositions.

Travaux de voirie entrée du chemin de la Crête aux Prés :

Devis MARTRAGNY à 3 315,29€ TTC en enrobé et 2 783,16€ TTC en bicouche, avec caniveau pour reprise de l'eau du chemin vers la grille sur rue.
Le devis en enrobé est retenu.

Rognage des souches Chemin des Murailles : par l'entreprise Le Bret : 210€ HT

Reprise des branchements d'eau potable rue du Bourg L'Abbé : semaines 36 et 37 par l'entreprise Martragny, à la charge du SMAEP

Extension du cimetière

Proposition d'aménagement du terrain avec le CAUE. La mairie peut commencer les clôtures et les plantations.

Contact avec NEOVERT et SVB. Une DP devra être déposée pour ces travaux.
Il faut faire borner la partie sud avec la propriété ancien presbytère. Devis GEOMAT à 924€ TTC.

Réunion sur les lieux accidentogènes en matière de transport scolaire

Avec KEOLIS, le service enseignement de Bayeux Intercom et le gestionnaire technique mobilité de la région Normandie.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sur le réseau **Nomad Car**, le transporteur Keolis Pays Normands, titulaire du lot 1 (ligne 1114), a identifié plusieurs points accidentogènes, dont un secteur sensible sur la commune de Vaux-sur-Seulles, lié au **franchissement d'ouvrages d'art**.

Dans l'attente de travaux de mise en conformité des ponts, il a été proposé d'adapter temporairement le tracé de certaines courses de la ligne 1114, afin d'éviter le franchissement des ouvrages concernés.

Keolis Pays Normands s'est engagé à réaliser des essais en conditions réelles avant la fin du mois de septembre, afin de :

- o Vérifier la faisabilité technique de cette déviation
- o Évaluer les impacts sur les enchaînements entre les courses
- o Identifier d'éventuelles contraintes opérationnelles

Vol du tracteur avec chargeur, gyrobroyeur dt godet qui étaient en révision sur le site de Vivagri ZI de la Résistance

Plainte le 19 septembre à la gendarmerie et déclaration à l'assurance le même jour.

Lettre d'information de l'Observatoire de l'habitat et du Foncier

A consulter à la mairie

Repas des Aînés le 2 novembre à la salle

Traiteur : La Cerisyaise.

Animation repas des Aînés: animation par Thibault, close-up et mentalisme. Prestation à 850€

Urbanisme

Permis d'Aménager déposé par la SCEA de Vaussieux, n°1 de 2025 : Recours de l'avocat de la SCI Klaeylé Domaine de Prulay contre la décision de la mairie d'autoriser une construction agricole. L'avocat Me Yann Hourmant demandait à la mairie par courrier du 23 juin de retirer l'arrêté autorisant la construction, dans un délai de 2 mois. Une réponse de la mairie a été envoyée à l'avocat.

Permis de construire SCEA Bouet n°3 de 2024 : Recours de l'avocat de la SCI Klaeylé Domaine de Prulay contre la décision de la mairie d'autoriser une construction agricole. L'avocat Me Yann Hourmant demande à la mairie de retirer l'arrêté autorisant la construction, dans un délai de 2 mois.

L'Assoc'

L'activité de zumba du jeudi après-midi est supprimée, le créneau 17h15-18h15 est repris par une activité de Stretching.

Le planning des activités à la salle est affichée à la porte de la salle communale.

Le guide 2025 du **CDHAT** est consultable à la mairie.

La Rochambelle : 775€ ont été récoltés et portés au Centre François Baclesse. Ils vont servir à soutenir la recherche et améliorer le confort du malade, en particulier par l'aide à l'achat d'un casque, qui est un système de refroidissement continu du cuir chevelu, conçu pour limiter la perte des cheveux liée à la chimiothérapie.

Jumelage : Arrivée des Belges vendredi 26 à 17h à la salle communale de Vaux

Téléthon 5 et 6 décembre

Prochaine réunion lundi 13 octobre à 18h30 à Esquay

La séance est levée à 21h15